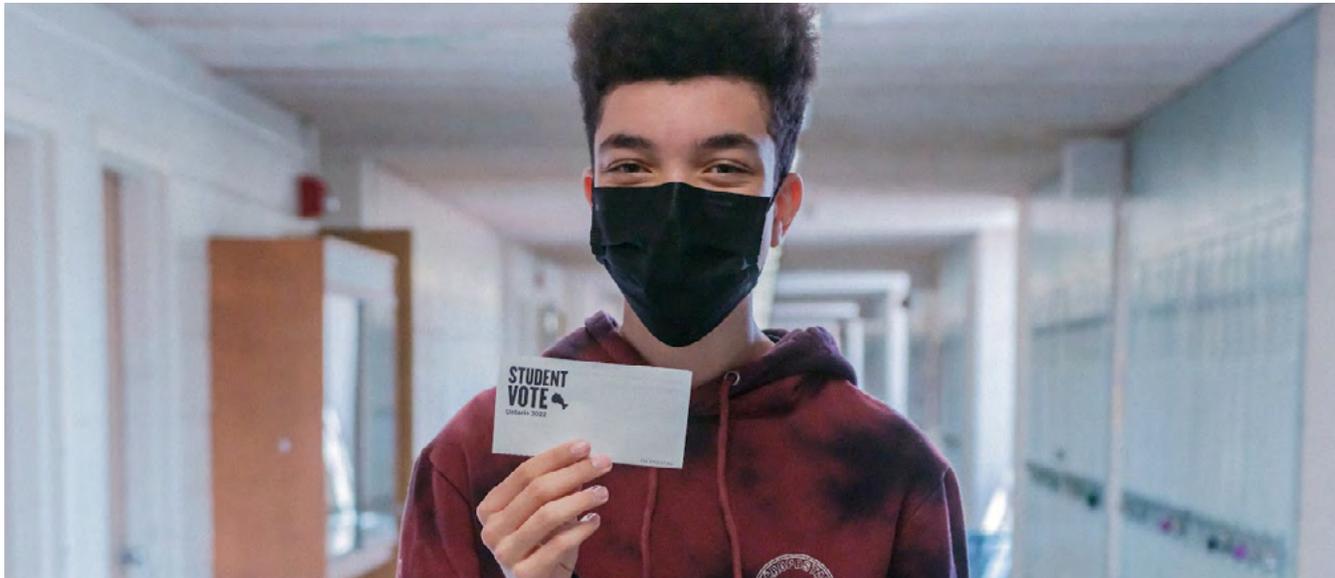


Leçon 8 :

Le processus électoral



QUESTIONS GUIDES

- 1 Est-il important de voter aux élections?
- 2 Comment puis-je voter aux élections provinciales?
- 3 Quels sont les obstacles à la participation électorale et qu'est ce qu'ils signifient pour moi?

APERÇU

Le droit de vote s'accompagne de la responsabilité de voter de manière informée et réfléchie.

Dans cette leçon, les élèves analyseront les différentes raisons de voter aux élections. Les élèves examineront ensuite les informations essentielles sur l'admissibilité des électeur.ice.s ainsi que où, quand et comment voter aux élections provinciales. Par la suite, iels se renseigneront sur le taux de participation électorale et les obstacles à la participation électorale, puis réfléchiront aux futurs obstacles qu'iels pourraient rencontrer. Ensuite, les élèves discuteront des mesures à prendre pour réduire ou éliminer ces obstacles au cours d'une séance de brainstorming collaborative. Dans l'activité de la section *Consolidation des acquis*, les élèves créeront une vidéo imitant celles que l'on peut voir sur les réseaux sociaux précisant si, à leur avis, les citoyen.ne.s devraient voter ou si les élèves prévoient voter dans l'avenir.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les élèves pourront :

- identifier pourquoi il est important de voter aux élections ;
- expliquer les exigences et les étapes à suivre pour participer au processus électoral provincial ;
- présenter les obstacles à la participation électorale ;
- travailler avec leurs pairs pour identifier des mesures à prendre pour réduire les obstacles au vote ;
- argumenter en faveur de l'importance de la participation électorale.

Introduction

1. Distribuez une feuille de papier à chaque élève. Présentez l'activité en posant la question suivante : Est-il important de voter?
2. Visionnez la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » et demandez aux élèves de choisir une citation ou une raison de voter qui les a marqués, puis d'écrire sur la feuille la citation ou la raison. Vous pouvez visionner la vidéo deux fois afin de permettre aux élèves de faire leur choix.
3. Demandez aux élèves d'expliquer la raison de leur choix à partir de la vidéo en écrivant une explication au verso de la feuille (p. ex. ce qu'elle signifiait à leurs yeux, ce qu'elle leur a rappelé, le lien avec les apprentissages antérieurs).
4. Utilisez le protocole de discussion « Gardez le mot de la fin ».
 - a) Répartissez les élèves en groupes de trois. Confiez à un.e élève le rôle de chronométrateur.
 - b) Invitez un.e élève à partager sa réponse avec le reste du groupe (1 à 2 minutes).
 - c) Ensuite, demandez aux deux autres élèves de répondre au premier (1 à 2 minutes chacun.e), en s'appuyant sur ce qui a été dit (par exemple, les points d'accord, les différences, les idées connexes). Aucune interjection n'est autorisée pendant ce processus.
 - d) Le premier élève a alors le dernier mot et peut répondre aux autres. Envisagez de donner des indications ("J'aime ce que ___ a dit à propos de...", "Je n'avais pas envisagé ___ de cette façon auparavant").
 - e) Répétez l'activité jusqu'à ce que chaque élève ait eu l'occasion d'intervenir en premier.

Activités

1. Expliquez aux élèves que le vote dans le cadre des élections provinciales se fait par bulletin de vote secret (Diaporama 8). Les électeur.rice.s remplissent leur bulletin dans un isoloir et le plient ensuite pour cacher leur choix. À l'aide du protocole « penser, jumeler, partager », demandez aux élèves de réfléchir à une ou plusieurs des questions suivantes :
 - Pourquoi est-il important de garder son vote secret?
 - Que pourrait-il se passer si les élections étaient tenues publiquement?
 - Pourquoi est-il important de s'assurer que le processus électoral est équitable et impartial?

2. À l'aide du Diaporama 8 passez en revue les aspects clés du processus électoral des élections provinciales au Manitoba.

Questions guides :

- Qui a le droit de voter aux élections provinciales?
 - Qu'est-ce que le Registre des électeur.rice.s?
 - Quelles sont les différentes façons de voter?
 - Comment indiquer mon vote sur le bulletin?
 - Quelle est une source d'informations fiable concernant les élections provinciales ? À qui devrais-je m'adresser si j'ai des questions ?
3. Expliquez le terme « taux de participation électorale » (Diaporama 8) et diverses statistiques sur les élections au Manitoba.
 - Le taux de participation électorale est la part d'électeur.rice.s admissibles ou inscrit.e.s qui votent lors d'une élection.
 - Avoir le droit de voter ne signifie pas toujours que la personne qui détient ce droit se présente aux urnes pour voter.
 4. Distribuez des copies de l'Activité 8.1 et donnez aux élèves quelques minutes pour la compléter. Demandez aux élèves de répondre à chaque question aussi honnêtement que possible.

NOTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Encouragez les élèves à ramener le questionnaire à la maison et à en discuter avec leurs parents ou tuteur.rice.s.

5. À l'aide du Diaporama 8, examinez les principaux résultats de recherches sur le vote et les obstacles à la participation électorale. Il existe différents obstacles à l'exercice du vote, notamment la motivation et l'accès.
 - Parmi les obstacles liés à la motivation figurent le faible niveau d'intérêt et de connaissances politiques, le sentiment d'un manque de considération, le cynisme et un moindre sens du devoir civique.
 - Les obstacles liés à l'accès comprennent le fait de ne pas savoir quand et où voter, le manque de pièces d'identité, les difficultés à se rendre au bureau de vote, ainsi que les compétences linguistiques et l'alphabétisation.
6. Demandez aux élèves de réfléchir seul.e.s ou avec un.e partenaire au nombre de zéros inscrits dans le sondage sur le vote (Activité 8.1) et les obstacles qui pourraient influencer leur décision ou leur capacité à voter dans l'avenir.

7. À l'aide d'une séance de brainstorming de type "Manège", demandez à vos élèves de dresser une liste d'actions susceptibles de réduire ou d'éliminer les obstacles liés à l'exercice du droit de vote.

a) Créez 5 stations avec du papier cartonné. Écrivez l'un des éléments suivants sur chaque feuille de papier.

- le manque de connaissances au sujet du gouvernement et de la politique
- le cynisme à l'égard du gouvernement et des politicien.ne.s
- le manque d'intérêt envers la politique
- peu de confiance quant à la procédure à suivre pour voter
- un faible sentiment que le vote est un devoir civique.

b) Répartissez les élèves en cinq groupes. Donnez à chaque groupe un marqueur de couleur distincte pour noter leurs réponses et assignez à chaque groupe un poste différent.

c) Informez les élèves qu'ils passeront d'un poste à l'autre, en notant des suggestions pour chaque obstacle. Encouragez-les à lire les réponses qui précèdent la leur avant d'ajouter leurs propres suggestions.

d) Faites tourner les groupes à travers les stations. Donnez aux élèves 3 à 4 minutes pour chaque poste. Continuez jusqu'à ce que chaque groupe ait visité tous les postes.

e) Réunissez le groupe pour faire le point sur l'activité. Passez en revue les réponses figurant sur chaque feuille de papier. Faites ressortir les similitudes et les différences afin d'encourager une réflexion plus approfondie.

Consolidation des acquis

Créez une vidéo imitant celles que l'on peut voir sur les réseaux sociaux mettant en évidence trois éléments de réponses à l'une des questions suivantes. Vous pouvez inclure des graphiques visuels et un slogan.

- Est-ce que les citoyen.ne.s qui le peuvent devraient voter aux élections?
- Le vote est-il important?
- Êtes-vous un.e futur.e électeur.rice? Pourquoi?

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Élections Manitoba est un organisme non partisan de l'Assemblée législative qui a comme mandat de tenir des élections libres et équitables pour les Manitobain.e.s, d'assurer le respect des lois électorales et de sensibiliser le public à l'importance du vote et au processus électoral.

Le Manitoba a instauré **des élections à date fixe** à partir de 2011. Par conséquent, les élections générales auront lieu le premier mardi d'octobre, tous les quatre ans.

Vous êtes admissible à voter lors d'une élection provinciale au Manitoba si :

- vous avez la citoyenneté canadienne ;
- vous avez 18 ans le jour du scrutin ;
- vous avez vécu au Manitoba

pendant au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin.

Vous devez présenter une pièce d'identité pour voter. Les électeur.rice.s qui sont sur la liste électorale mais qui n'ont pas la pièce d'identité requise peuvent demander à une personne de se porter garante pour elleux. Concernant l'identification, vous avez deux options :

1. Présentez une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement (p. ex. permis de conduire, carte d'identité améliorée du Manitoba, passeport, carte de traité).
2. Montrez deux documents qui comprennent votre nom (par exemple, carte Santé Manitoba, carte d'assurance sociale, facture de services publics, carte de crédit).

Si vous votez le jour de l'élection et que votre nom ne figure pas sur la liste

électorale, vous devrez également signer un serment confirmant que vous avez le droit de voter et que vous n'avez pas déjà voté. Si aucune de vos pièces d'identité ne comporte votre adresse, vous devrez signer un formulaire d'inscription de l'électeur.rice.

Les électeur.rice.s peuvent voter à **n'importe quel bureau de vote** de leur circonscription le jour de l'élection. Une fois sur place, les électeur.rice.s voteront selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Les électeur.rice.s peuvent choisir de voter de plusieurs façons :

1. Le jour du scrutin : Vous pouvez voter le jour du scrutin entre 8h00 et 20h00.
2. Par anticipation : Le vote par anticipation a lieu pendant huit jours, commençant le samedi 10 jours avant le jour du scrutin et se poursuivant jusqu'au

samedi suivant.

3. Vote par correspondance :

Les électeur.rice.s éligibles qui s'attendent à être absent.e.s pendant le vote par anticipation et le jour de l'élection peuvent demander à voter par correspondance.

4. À domicile : Si vous ne pouvez pas vous rendre en personne à un bureau de vote en raison d'un handicap, vous et/ou votre soignant pouvez demander à voter à votre domicile en communiquant avec votre directeur.rice du scrutin.

Le vote se fait par **bulletin secret** afin que les préférences des électeur.rice.s restent confidentielles. Seul.e l'électeur.rice connaît le choix qu'iels a fait.

Un **bulletin de vote** énumère les noms des candidat.e.s en lice dans votre circonscription et leur affiliation politique, le cas échéant. Il y a un espace à côté du nom de chaque candidat.e sur le bulletin de vote pour marquer votre préférence. Tant que vous marquez clairement le bulletin de vote d'un candidat.e, votre bulletin de vote est valide. Cela inclut une coche, un X, un ombrage ou un autre marquage.

Le processus de vote dans un bureau de vote fonctionne comme suit :

1. Une fois que vous aurez confirmé votre admissibilité, un.e

fonctionnaire électoral.e vous remettra un bulletin de vote portant les initiales des scrutateur.rice.s au verso.

2. Passez derrière un isolement pour marquer votre bulletin de vote. Choisissez un.e seul.e candidat.e sur le bulletin de vote.
3. Remettez votre bulletin de vote plié au.à la fonctionnaire électoral.e pour vérifier les initiales.
4. Placez votre bulletin de vote plié dans l'urne.

Un **bulletin rejeté** est un bulletin qui ne peut être comptabilisé parce que l'intention de l'électeur.rice n'a pu être interprétée à partir de la marque apposée sur le bulletin. Un bulletin est rejeté si : aucun.e candidat.e n'y est sélectionné.e ; plus d'un.e candidat.e y est inscrit.e ; ou si le bulletin est marqué d'une manière qui pourrait permettre d'identifier l'électeur.rice.

Un.e électeur.rice peut choisir de **refuser** son bulletin de vote s'iel ne souhaite voter pour aucun.e des candidat.e.s, mais souhaite tout de même que son vote soit compté. L'électeur.rice écrit le mot « refusé » au recto de son bulletin de vote (le côté avec les noms des candidat.e.s), replie le bulletin de vote et le remet au.à la fonctionnaire électoral.e. Le.la fonctionnaire électoral.e vérifie qu'il s'agit bien d'un

bulletin de vote officiel (sans le déplier) et le dépose dans l'urne. Un.e électeur.rice peut choisir de refuser son bulletin de vote s'iel ne souhaite voter pour aucun.e des candidat.e.s, mais souhaite tout de même que son vote soit compté. L'électeur.rice écrit le mot « refusé » au recto de son bulletin de vote (le côté avec les noms des candidat.e.s), replie le bulletin de vote et le remet au.à la fonctionnaire électoral.e. Le.la fonctionnaire électoral.e vérifie qu'il s'agit bien d'un bulletin de vote officiel (sans le déplier) et le dépose dans l'urne.

Un **bulletin de vote annulé** est un bulletin de vote qui a été conservé séparément et qui n'a jamais été placé dans l'urne parce qu'il a été marqué par erreur ou déchiré pendant le processus de vote. Le.la fonctionnaire électoral.e inscrit le mot « annulé » sur le bulletin de vote et le place dans l'enveloppe des bulletins annulés.

Lorsque vous vous préparez à voter, vous pouvez réfléchir aux différentes raisons de soutenir un.e candidat.e aux élections législatives, un parti, un.e dirigeant.e politique, une idée politique et/ou l'ensemble du programme d'un parti. Pour voter, il faut faire des recherches et y consacrer le temps nécessaire. Vous saurez que vous êtes prêt.e à voter lorsque vous aurez confiance en votre capacité à faire un choix.

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Les apprenant.e.s de la langue française	<ul style="list-style-type: none">• Définissez les mots clés au préalable (p. ex. : jour du scrutin, vote anticipé, vote par correspondance, bulletin de vote, bulletin accepté, bulletin rejeté, liste électorale).
Pédagogie inclusive	<ul style="list-style-type: none">• Rappelez aux élèves que les personnes nouvellement arrivées, les adultes qui ont de la difficulté à lire, les apprenant.e.s de la langue française, les personnes en situation précaire ainsi que d'autres groupes peuvent éprouver des difficultés à comprendre le système électoral ou à y participer.• Mettez l'accent sur les pratiques visant à améliorer l'accès au vote et sur l'importance d'écouter toutes les voix. Évitez de vous concentrer uniquement sur les obstacles auxquels ces groupes pourraient être confrontés.
Accommodements	<ul style="list-style-type: none">• S'il n'est pas possible de travailler en équipes dans la classe, vous pouvez utiliser Google Docs pour les discussions et les réflexions de groupes.